

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 24 (1953)
Heft: 10

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'association Pro Jura a fêté son cinquantenaire, le 13 septembre, à Moutier. Le président, M. le docteur Chausse, a rappelé la fondation de la Société jurassienne de développement, en 1903, sous l'impulsion d'Albert Joray, alors maire de Moutier. Le but visé était de provoquer dans l'ensemble du Jura un mouvement tendant à y créer un courant de tourisme, à faire connaître le pays hors de ses frontières, à encourager les groupements locaux travaillant à l'embellissement des cités et des sites, à marquer le caractère propre d'une petite patrie. Le salut et les félicitations du gouvernement ont été apportés par M. Mœckli, président du Conseil-exécutif. Cette commémoration a mis en relief la prospérité de Pro Jura et l'assurance d'un fructueux avenir.

La gare de Delémont est en voie de transformation et d'agrandissement. Les travaux dureront une année et sont devisés à 363,000 fr. La première étape comporte l'aménagement d'une salle d'attente et d'un parc à vélos. L'ensemble du bâtiment sera élargi ; il correspondra à la saillie du buffet. Un hall spacieux donnera accès à trois guichets et au service des bagages.

La foire de Chindon avait attiré beaucoup d'acheteurs, mais les 2101 chevaux présentés marquaient une diminution de 300 à 400 fr. sur les chiffres des années dernières. La Fédération des syndicats d'élevage a acheté des poulains hongres et des pouliches de 18 mois aux prix de 750 à 850 fr. pour les premiers et de 800 à 1100 fr. pour les secondes. Ces achats ont pour but de décongestionner le marché, opération déjà faite pour les poulains de l'année. Des poulains de qualité moindre ont été vendus pour la boucherie, et la Fédération octroie des subsides aux éleveurs afin qu'ils ne subissent pas de trop grosses pertes. Il s'agit là d'une action méthodique et heureuse en vue de résoudre la crise de l'élevage.

Le XX^e marché-concours bovin du Jura a eu, à Delémont, un succès inespéré. Il y avait 170 têtes de bétail. Le prix des vaches a oscillé entre 2000 et 2200 fr., celui des génisses entre 1800 et 2200 fr. Un sujet de choix s'est vendu 2700 fr.

Les charges d'assistance. Par rapport à l'année précédente, les dépenses nettes des communes jurassiennes pour l'année 1952 accusent une augmentation totale de 42,981 fr., soit 41,230 fr. pour les assistés permanents et 1751 fr. pour les assistés temporaires. L'augmentation totale représente 35 centimes par tête de population.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Scrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
Caissier: H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel: Fr. 8.— Prix du numéro: Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source